



... **ÉDUCATION** ...

# Ci-gît la réforme du collège

*L'arrêté sera présenté le 8 juin.*

PAR CH.B

**CE PRINCIPAL** d'un collège d'Ile-de-France a « mal à la tête ». « On dépense beaucoup d'énergie à impulser des projets et, dès que c'est fait, il faut revenir en arrière... C'est lassant. » Moins d'un an après leur instauration par Najat Vallaud-Belkacem, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé des élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> connaissent leurs dernières heures, en tout cas tels qu'imaginés dans la réforme du collège.

Cette marche arrière, promise par Emmanuel Macron pendant la campagne, va prendre la forme d'un arrêté, qui sera présenté jeudi au Conseil supérieur de l'éducation, et s'appliquera en septembre. Le texte donne le droit aux collèges de rétablir des options latin à raison de trois heures par semaine en 4<sup>e</sup> et

3<sup>e</sup> (au lieu de deux heures aujourd'hui) et des classes bilingues en 6<sup>e</sup>. Mais, contrairement à ce qui existait avant 2015, la création de ces classes ou options se décidera collège par collège, et ne sera plus pilotée au niveau national ou par l'académie. « En clair, les profs vont se battre entre eux pour décider s'ils mettent leurs moyens sur le latin, l'allemand, ou la réduction des effectifs par classe », s'inquiète Cécile, une professeur de lettres classiques.

Le sort des EPI, ces heures de classe pendant lesquelles les profs étaient supposés faire cours autrement, par projets et en mêlant plusieurs disciplines, sera aussi soumis à la volonté du terrain. « Le message politique est clair : l'interdisciplinarité n'est plus une priorité, remarque Julien Maraval, du syndicat des chefs d'établissements, le SNPDEN-Unsa. Mais rien n'est interdit. »